

# Concertation préalable sur le projet d'extension de la Zone d'Activité Economique (ZAE) du Parc des Fontaines

**30 SEPTEMBRE  
> 11 NOVEMBRE 2024**

Isère Aménagement est maître d'ouvrage, délégué par la communauté de communes Le Grésivaudan, du projet d'extension de la zone d'activité économique (ZAE) du Parc des Fontaines, destinée à l'accueil et/ou au développement d'activités liées au secteur des nanotechnologies et de l'industrie des semi-conducteurs. Dans ce contexte, Le Grésivaudan, à travers Isère Aménagement, a décidé de s'engager volontairement dans une concertation préalable au titre du code de l'environnement.



Toutes les infos sur  
[participation.le-gresivaudan.fr](https://participation.le-gresivaudan.fr)

# Où se situe le projet ?

Secteur d'activités dynamique et stratégique, la ZAE Parc des Fontaines se situe sur la commune de Bernin, sur la rive droite de la plaine de l'Isère.

Périmètre de la ZAE du Parc des Fontaines



AUJOUR'HUI, LA ZAE DU PARC DES FONTAINES :

- ENVIRON **22 HA**
- UNE DES **7 ZAE À VOCATION INDUSTRIELLE DU TERRITOIRE** (cf. SDZAE\*)
- ACCUEILLE DES ACTIVITÉS ISSUES DE **LA FILIÈRE DES NANOTECHNOLOGIES ET DES SEMI-CONDUCTEURS**

## POURQUOI S'IMPLANTER SUR LE TERRITOIRE DU GRÉSIVAUDAN ?

Depuis 2020, le secteur des semi-conducteurs et des nanotechnologies fait face à une pénurie mondiale. Pour sécuriser l'approvisionnement, le cadre réglementaire et législatif a évolué, favorisant le développement de la filière en Europe et en France.

La Commission européenne a lancé le plan « EU Chips Act » pour augmenter la part de marché de l'Europe dans la production de semi-conducteurs à 20% d'ici 2030. Parallèlement, la France a mis en place le plan France Relance et le plan d'investissement France 2030 pour relancer l'industrie locale et encourager l'innovation.

Le territoire du Grésivaudan/Grenoble est aujourd'hui le mieux adapté pour répondre aux objectifs stratégiques européens et nationaux, grâce à :

- Un écosystème unique d'acteurs de cette filière (présence des deux plus grandes entreprises françaises de ce secteur d'activité, Soitec et STMicroelectronics) ;
- Un pôle d'éducation d'excellence (instituts et universités) ;
- Un écosystème qui est aujourd'hui le premier employeur sur le territoire ;
- De grandes orientations territoriales qui prévoient la mise à disposition de foncier pour le développement de la filière (projet de territoire du Grésivaudan, SDZAE\*).

# Quelles sont les missions d'Isère Aménagement ?

## 1.

### ACQUÉRIR DU FONCIER

Le Grésivaudan a missionné Isère Aménagement pour acquérir l'ensemble du foncier nécessaire à l'extension de la ZAE, soit environ 11 hectares.

## 2.

### OBTENIR LES AUTORISATIONS DE L'ÉTAT

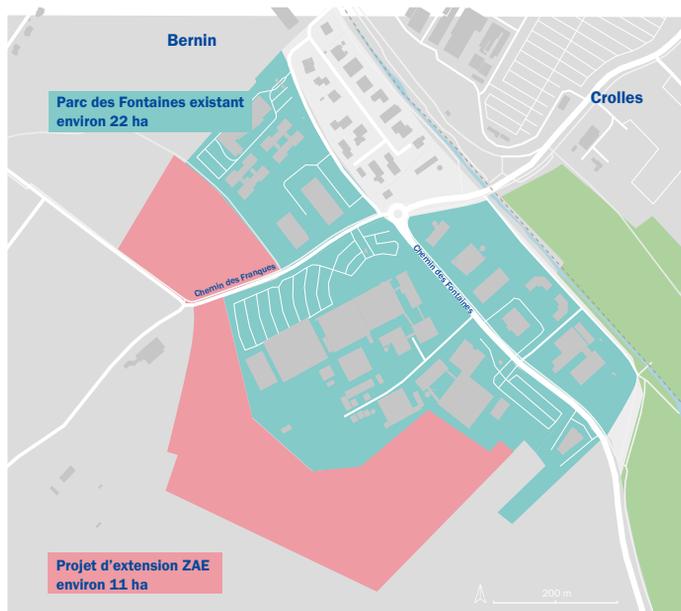
Isère Aménagement a pour mission de mener les études afférentes à la viabilisation du foncier, obtenir l'ensemble des autorisations administratives (autorisation environnementale, déclaration d'utilité publique, procédure d'allotissement) et les mettre en œuvre dans le cadre de la viabilisation du foncier acquis.

## 3.

### COMMERCIALISER LES LOTS

La commercialisation des lots d'activité se fera conformément aux autorisations administratives obtenues par Isère Aménagement. Cette extension de ZAE est ouverte à toutes les entreprises respectant les objectifs de programmation et les prescriptions environnementales et réglementaires. La commercialisation s'adaptera selon l'agenda des projets d'installations.

## Le projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines



### LES ENTREPRISES POTENTIELLEMENT INTÉRESSÉES PAR LE PROJET

**Des entreprises déjà implantées** au sein de la ZAE et qui souhaiteraient se développer (Soitec, et autres entreprises travaillant dans le secteur des nanotechnologies) ;

**Des entreprises de services et d'équipements des usines de semi-conducteurs** (Applied Materials, Lam Research, INTEL, Fluid'Inox, etc.) ;

**Des entreprises nouvelles souhaitant s'installer** sur le territoire pour bénéficier de la dynamique et de la qualité de l'écosystème industriel déjà présent.

# Les alternatives au projet

## QUE SE PASSERAIT-IL SI LE PROJET N'ÉTAIT PAS RÉALISÉ ?

- **Conséquences économiques et sociales :**  
Sans le projet, la communauté de communes Le Grésivaudan ne pourrait accueillir de nouveaux projets dans la filière nanotechnologie, compromettant ainsi le renforcement de l'industrie locale et les politiques européennes et nationales visant l'autonomie industrielle.
- **Conséquences environnementales :**  
Délocaliser des projets industriels hors de France et d'Europe déplacerait la production vers des pays à réglementations écologiques moins strictes, tout en augmentant la dépendance aux importations et les coûts carbone du transport.

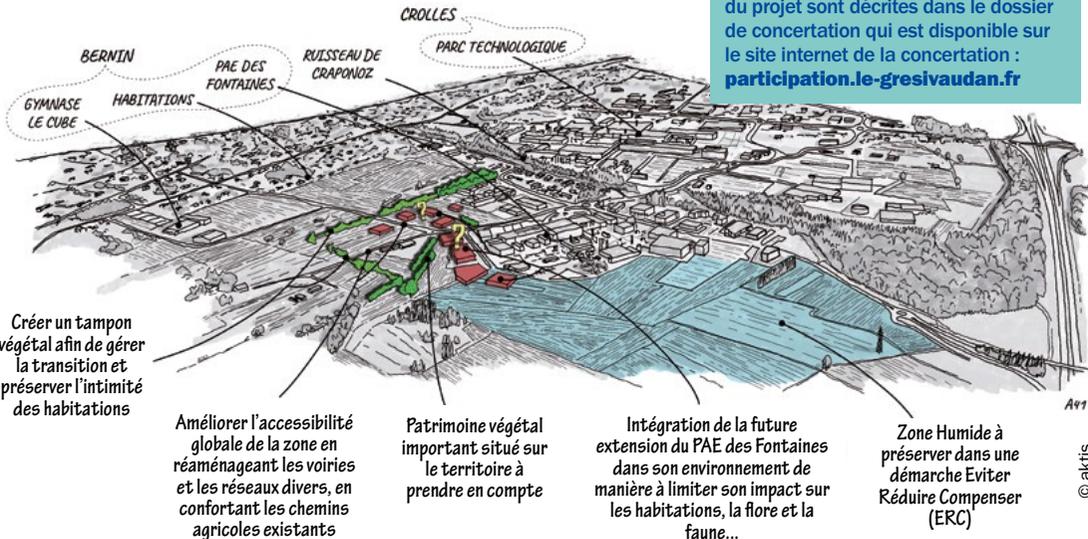
## LES ALTERNATIVES GÉOGRAPHIQUES

- **Ailleurs sur la commune de Bernin :** La zone finalement retenue pour le projet est le résultat d'un compromis visant à minimiser les impacts sur la zone humide et, dans la mesure du possible, sur les espaces agricoles.
- **Ailleurs sur le territoire du Grésivaudan :** Actuellement, aucun site n'est disponible sur le territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan. L'extension de la ZAE du Parc des Fontaines est idéale, prolongeant une zone dédiée aux nanotechnologies.
- **Ailleurs sur le territoire national ou européen :** Implanter cette activité ailleurs en France ou en Europe briserait les synergies locales autour de la filière des nanotechnologies et priverait le territoire de ses bénéfices économiques.

## LES EFFETS DU PROJET

### Les grands enjeux de l'extension pour le territoire

L'ensemble des informations concernant les incidences potentielles du projet sont décrites dans le dossier de concertation qui est disponible sur le site internet de la concertation : [participation.le-gresivaudan.fr](http://participation.le-gresivaudan.fr)



## LES ACTEURS DU PROJET

**C'est au titre de sa compétence de développement économique que Le Grésivaudan a confié à Isère Aménagement, en janvier 2023, la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines.**



### La communauté de communes

**Le Grésivaudan**, compétente en matière de développement économique, soutient le dynamisme des entreprises en leur offrant les conditions nécessaires à leur développement ou à leur implantation sur son territoire.



**Isère aménagement**, Société Publique Locale (SPL), est l'aménageur du projet pour le compte du Grésivaudan.

Cette société pilote l'intégralité des missions permettant d'aménager puis d'accueillir des entreprises issues de la filière des nanotechnologies sur cette extension. Pour ce faire, elle réalise les études pour obtenir les autorisations et acquérir le foncier. Elle viabilise également ce foncier, vend les lots, et rétrocède les espaces publics réalisés à la communauté de communes Le Grésivaudan.

En cas de poursuite du projet, l'**État** délivrera les autorisations réglementaires nécessaires au projet.

En cas de poursuite du projet, la **commune de Bernin** délivrera les autorisations d'urbanisme afférentes au projet.

## LE COÛT DU PROJET

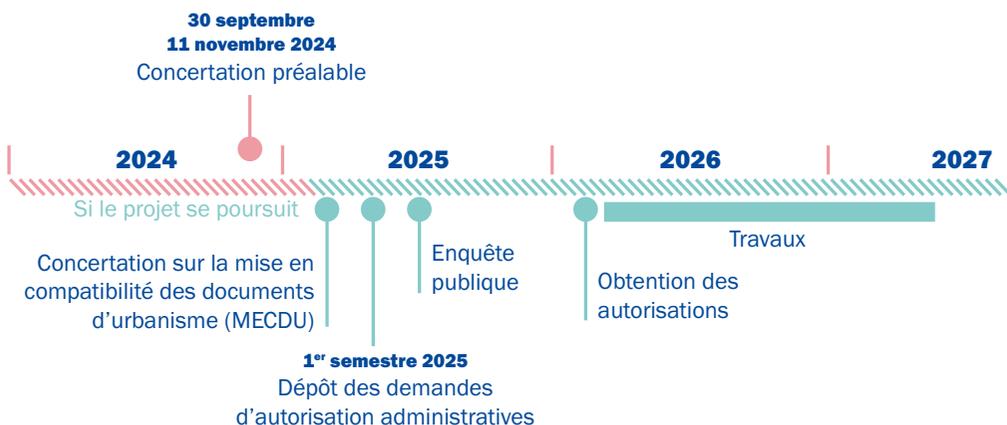
ENTRE

**8 ET 10**

**MILLIONS D'EUROS  
HORS TAXES\***

## LE CALENDRIER DU PROJET

Etudes et constitution des dossiers d'autorisation  
Etudes foncières



\* Ces chiffres seront précisés en fonction des avancées du projet, si la décision est prise de le poursuivre.

# LA CONCERTATION PRÉALABLE

DU 30 SEPTEMBRE > 11 NOVEMBRE 2024

Afin de vous informer et de contribuer au projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines, Isère Aménagement a décidé de s'engager volontairement dans une concertation préalable du 30 septembre au 11 novembre 2024 sous l'égide de 2 garants désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP) : Véronique MOREL et Denis CUVILLIER.



## CONTACTS

veronique.morel@garant-cndp.fr

denis.cuvillier@garant-cndp.fr

## POUR VOUS INFORMER ET CONTRIBUER

- **Le dossier de concertation** disponible dans les mairies des communes du périmètre de la concertation, sur le site internet et lors des rencontres publiques, comprenant les principales informations disponibles, en l'état actuel des études, sur le projet ;
- **Le site internet** [participation.le-gresivaudan.fr](https://participation.le-gresivaudan.fr) pour retrouver toutes les actualités, les documents et pour contribuer en ligne ;
- **Le présent dépliant avec son coupon-T pré-affranchi** permettant d'envoyer une contribution écrite ;
- **Les cahiers d'acteurs** à envoyer par e-mail : [parc-fontaines@le-gresivaudan.fr](mailto:parc-fontaines@le-gresivaudan.fr)

## CALENDRIER DES RENCONTRES

### Réunion publique d'ouverture

Mardi 1<sup>er</sup> octobre de 18h à 20h

Salle de l'auditorium du lycée horticole de Saint-Ismier

### Webconférence sur la gestion du foncier dans le Grésivaudan

Lundi 7 octobre de 18h à 20h

en ligne (lien de connexion sur le site internet)

### Rencontre de proximité

Mardi 8 octobre de 9h à 12h - Marché de Brignoud

### Rencontre de proximité

Dimanche 13 octobre de 9h à 12h - Marché de Crolles

### Visite terrain à 16h\*

Lundi 21 octobre

suivie d'une

### Réunion publique sur l'intégration du projet dans son environnement humain et naturel

de 18h à 20h - Salle des fêtes de Bernin

### Réunion publique de synthèse

Mercredi 30 octobre de 18h à 20h

Salle des fêtes de Bernin

\*Seule la visite de terrain nécessite une inscription préalable sur le site internet.

Toutes les infos sur : [participation.le-gresivaudan.fr](https://participation.le-gresivaudan.fr)



**ECO**

**T**

20 g  
Valable jusqu'au  
15/03/2025



PARIMAGE  
AUTORISATION 72943  
75742 PARIS CEDEX 15